

REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN DE PADEL

Généralités

- Le terrain de Padel est propriété de l'Association du Hameau du Golf et est réservé strictement à ses résidents à jour de leurs cotisations.
- Le présent règlement vise à garantir le respect des infrastructures et des joueurs et à assurer une gestion optimale des réservations.
- Toute personne utilisant ce terrain de Padel accepte de se conformer au règlement suivant et ce sans aucune réserve.
- L'association se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, si nécessaire.

1. Accès, réservation et paiement

- 1.1. L'accès au terrain est réservé aux membres de l'association « Les Hameaux du Golf » à jour de leur cotisation, ainsi qu'à leurs invités, sous réserve de disponibilité.
- 1.2. Les réservations s'effectuent via l'application mise à disposition par l'association exclusivement par un résident dûment habilité par le Bureau de l'association.
- 1.3. Chaque résident, à jour de ses cotisations, communiquera au Bureau de l'association la liste des noms des utilisateurs potentiels du terrain de Padel au nom de sa villa.
- 1.4. Le Bureau de l'association habilitera ces utilisateurs pour les réservations et les intégrera dans un groupe WhatsApp devant faciliter leur communication pour la constitution des équipes.
- 1.5. Le terrain de Padel est accessible du lundi au dimanche de 8 H à 22 H.
- 1.6. Chaque session de jeu est limitée à **60 minutes**.
- 1.7. Le tarif est de **200 dh** (deux cents dirhams) par session.
- 1.8. Le paiement de la réservation s'effectue à l'accueil du club et donne lieu à la délivrance d'un ticket.
- 1.9. L'accès au terrain est strictement réservé aux joueurs **munis** d'un ticket valide.
- 1.10. Un membre ne peut pas réserver plus de **2 créneaux par jour** et **10 créneaux par semaine**.
- 1.11. Les réservations doivent être effectuées **semaine après semaine**.
- 1.12. Tout retard supérieur à **15 minutes** entraîne l'annulation automatique de la réservation.

2. Annulation et absence non justifiée (no-show)

- 2.1. Une réservation peut être annulée jusqu'à **24 heures avant** le début de la session.
- 2.2. Deux annulations successives entraînent l'annulation de toutes les réservations en cours du membre et la suspension de son compte pour **2 semaines**.
- 2.3. Tout no-show (absence sans annulation préalable) entraîne l'annulation des réservations en cours du membre et une suspension de son compte pour **1 semaine**.

3. Tenue et équipement

- 3.1. Une tenue de sport adaptée est obligatoire (short, t-shirt, survêtement).
- 3.2. Le port de chaussures de padel à **semelles non marquantes** est exigé.
- 3.3. Seules les balles et raquettes de padel **homologuées** sont autorisées sur le terrain.

4. Comportement et respect des lieux

4.1. Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou toute substance illicite sur le terrain.

4.2. Un comportement respectueux envers les autres joueurs est exigé (aucune insulte, aucun jet de raquette, etc.).

4.3. À la fin de chaque session, le terrain doit être laissé **propre** (ramassage des balles, bouteilles d'eau, etc.).

5. Sécurité et utilisation du terrain

5.1. L'utilisation du terrain se fait **sous l'entière responsabilité** des joueurs. L'association ne pourra être tenu responsable d'aucun accident corporel ou incorporel.

5.2. L'accès au terrain est **interdit aux non-joueurs** pendant un match.

5.3. Les joueurs sont invités à **s'échauffer** avant de jouer pour éviter tout risque de blessure.

5.4. En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, vent fort), le club se réserve le droit de suspendre l'utilisation du terrain.

6. Sanctions

6.1. Tout non-respect du règlement peut entraîner un **avertissement** ou une **suspension temporaire** du droit d'accès.

6.2. En cas de **dégradation** du terrain ou du matériel, **le joueur** qui l'a **réservé** devra assumer les frais de réparation.

6.3. Un comportement **antisportif répété** peut entraîner l'exclusion définitive du club.

MARS 2025